

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS361

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

ARTICLE 41

I. – À l’alinéa 1, substituer au nombre :

« 894 »

le nombre :

« 394 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 3, substituer au nombre :

« 190 »

le nombre :

« 690 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à créer un plan d’investissement de 500 millions d’euros par an pour les EHPAD afin d’adapter l’offre médico-sociale aux enjeux de demain : démographique, transition énergétique, confort etc.

Afin d’assurer le financement pérenne de ces mesures nouvelles dans les années à venir, une loi de programmation, formalisant la stratégie de développement et de transformation de l’offre, et les financements nécessaires doivent absolument être mis en œuvre pour sortir la branche autonomie d’une gestion au coup par coup.

Les députés socialistes précisent qu’ils ne souhaitent pas réduire l’enveloppe fléchée vers le FMIS, mais qu’ils y sont contraints ici pour des règles de recevabilité financière.